



Urgences : La copie est à revoir !

Le Syndicat CNI soutient le collectif inter urgences national et appelle les soignants à se mobiliser face à l'absence de réponses adaptées du gouvernement devant une crise majeure qui touche, au-delà des services d'urgences, tout le système de santé en France.

Depuis 6 mois, les professionnels de santé des SAU revendiquent les moyens de prendre en charge les usagers de manière efficiente, humaine et sécuritaire.

L'engorgement des urgences impacte directement les services de soins conventionnels qui doivent faire face à une pression de plus en plus importante pour prendre en charge les patients. Ces conditions d'exercice ne sont plus en regard de leurs valeurs et exposent leurs responsabilités au quotidien.

On assiste à des démissions massives de médecins urgentistes, des fuites des personnels paramédicaux et certains services ne sont plus en capacité d'assurer les lignes de SMUR par manque d'effectif.

Les annonces de Mme Buzyn le 9 septembre ne verront leurs effets bénéfiques que dans 5 à 10 ans et ne répondent pas à l'urgence de la situation d'aujourd'hui.

On nous parle de transformation des organisations aux urgences, de numéro unique d'appel, de la création d'un SAS mais ces propositions ne changeront rien au cœur du problème : on manque de lits à l'hôpital, on manque de lits dans les structures pour personnes âgées et on n'est pas en capacité de répondre au vieillissement de la population et à sa poly pathologie !

Pour prendre en charge ces patients on manque également de personnel !

Les renforts en effectif promis ne seront en fait destinés qu'à mettre en œuvre un logiciel de gestion de lits.

Les protocoles nationaux de coopération ne feront qu'ajouter une charge de travail à celle que les professionnels de santé dénoncent. Elargir le champ de compétence infirmier oui mais revoyons le décret de compétence au lieu de saupoudrer des protocoles dès que les tensions deviennent trop grandes !

Et qu'en est-il des aides-soignants et des ASH ? Il n'en est nul question dans ces propositions. Augmenter la charge infirmière déjà trop lourde aura obligatoirement un impact sur ces agents eux aussi en souffrance.

Le Syndicat CNI exige des moyens immédiats pour redonner de l'attractivité à nos métiers et notamment :

- l'arrêt des fermetures de lits et la ré ouverture de lits d'aval,
- l'attribution de fonds permettant aux établissements de soins la mise en place d'effectifs proportionnels aux charges de travail,
- des augmentations de salaires pour tous les professionnels de santé au regard de leurs compétences et responsabilités,
- le dégel de la valeur du point indice.

Le gouvernement doit assumer ses responsabilités et revoir sa copie sans délai pour garantir la sécurité de ses agents et de tous les français avant que les drames ne se multiplient !

Céline LAVILLE

Présidente

06.64.41.78.65

presidencenationalecni@gmail.com